

Assemblée générale du SDE 82 à Bourret : les principaux points à l'ordre du jour

Accueilli par Frédéric IUS, maire de la commune de Bourret, le président Jacques Gayral a réuni 170 élus et partenaires à cette assemblée générale de début d'année, qui s'est tenue en présence de :

- Edwige Darracq, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et sous-préfète de l'arrondissement de Montauban,
- des vice-présidents du Conseil Départemental, Emmanuel Cros et Alain Belloc qui représentait le président Michel Weill,
- Anne Ius, conseillère départementale.

Les services de l'Etat (Dgfp), les concessionnaires Enedis et GRDF étaient aussi présents à cette séance.

Informations

◆ Subvention à Électriciens sans Frontières

Suite au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte et en réponse aux appels de l'AMF et de la FNCCR à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus, le SDE 82 a attribué une subvention de 3000 € à l'association Electriciens Sans Frontières qui a mis en place une opération spécifique.

◆ Plan Corps de Rue Simplifié

Le SDE 82 en tant qu'organisme public au service des communes a décidé de coordonner la mise en œuvre d'un Plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire en 2025.

Pour rappel, ce fond de plan mutualisé est un outil indispensable au respect de la réforme « anti-endommagement des réseaux » et la sécurisation des chantiers.

Chaque année en France lors de travaux, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés, générant ainsi des perturbations sur les réseaux et des accidents graves. Parmi les causes : des fonds de plans d'origines multiples, des géoréférences de précision inégale, et une cartographie du territoire non homogène.

Aujourd'hui, la création de ce nouveau fond de plan est un véritable enjeu pour améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre la collectivité, les gestionnaires de réseaux et les entreprises de travaux. Le but du PCRS est d'améliorer la sécurité des personnes et des biens lors de travaux à proximité de réseaux enterrés.

Délibérations

◆ Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024

◆ Avenant au Cahier des Charges de Concession : modification de l'article 49

Le SDE 82, ENEDIS et EDF ont conclu le 28 novembre 2018, pour une durée de 25 ans, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire

Par avenant, France urbaine – FNCCR – Enedis et EDF ont modifié le B) de l'article 49 du cahier des charges, afin de sécuriser la clause indemnitaire de fin de contrat. Le montant de l'indemnité de fin de contrat qui serait à verser par l'autorité concédante, en cas de non renouvellement de la concession ou en cas de fin de concession avant sa date d'expiration, devrait alors être dûment justifié.

◆ Marchés publics : Électrification rurale, éclairage public et transformateurs- lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert-

Au cours de l'élaboration du cahier des charges du marché, il est apparu nécessaire de modifier certaines caractéristiques essentielles notamment le nombre de lots et leurs montants minimum et maximum.

L'attribution des prestations porte sur :

- travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité (renforcement, lotissement, dissimulation, extension et travaux associés tels que l'éclairage etc...) : 5 lots ;
- travaux sur le réseau d'éclairage public pour les opérations dites « isolées » (c'est-à-dire les opérations qui ne sont pas liées à des travaux sur les réseaux) et prestations de maintenance : 5 lots ;
- travaux de fourniture et de livraison des postes de transformation et armoires : 3 lots.

Conclus pour une durée ferme de 4 ans, ils ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum mais un maximum en valeur ou quantité

◆ **Appel à projets programme ACTEE Fonds CHÊNE 5**

Le programme ACTEE, porté par la FNCCR et soutenu par le dispositif des certificats d'économies d'énergie, permet d'accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Dans ce cadre, le SDE 82 souhaite solliciter les financements du programme sur les lots :

- Ressources humaines et pour deux postes d'Économies de flux, pour assurer la continuité du service conseil en énergie partagé soutenu par l'ADEME jusqu'au 01/12/2024 ;
- Études énergétiques, pour les audits énergétiques réalisés dans le cadre du marché de prestation du syndicat

◆ **Ressources humaines : création de 2 emplois**

Afin de renforcer l'équipe de chargés d'affaires dédiés à l'instruction des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et le réseau d'éclairage public, deux emplois permanents à temps complet seront créés à compter du 1^{er} mars 2025, relevant de la catégorie hiérarchique B, sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, répondant à l'emploi de chargé d'affaires sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public au sein du service des Opérations.

◆ **Finances : reprise anticipée des résultats 2024 sur le budget primitif 2025**

Le solde d'exécution en investissement sera reporté en recettes, pour 404 206,41 €

◆ **Vote du Budget primitif 2025**

Il comprend les propositions nouvelles ; les restes à réaliser 2024 et la reprise anticipée des résultats 2024 selon la décision d'affectation.

Budget primitif = 54 225 260 €	
Fonctionnement = 18 929 995 €	Investissement = 35 295 265 €
	→ dont Enveloppe dédiée aux Travaux en 2025 = 31 800 000 €

◆ **Soélia : projet photovoltaïque à Reynies – constitution d'une société de projets**

Constitution de la SAS Grand Sud Energie Verte - Dans la continuité de l'exécution des dispositions de la convention de co-développement du projet de centrale photovoltaïque au sol, approuvée en AG du SDE 82 le 8 février 2024 et en conseil d'administration de SOELIA le 4 mars 2024, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une société de projet. Cette société prendra la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS), **portant le nom de Grand Sud Energie verte**. Elle aura pour objet exclusif la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur l'ancien site d'enfouissement de déchets dépendant de la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, situé sur la commune de Reynies. Les actionnaires initiaux de cette SAS seront au nombre de quatre. **La prise de participation de SOELIA au capital de la SPV Grand Sud Energie Verte sera à hauteur de 32,5%.**

La gouvernance de la SAS sera organisée comme suit :

- la présidence sera assurée par SOELIA en tant que personne morale ;
- les décisions seront prises par les quatre associés : CC GSTG ; SEM SOELIA ; ENERCOOP et Enercit à parts égales, indépendamment de leur participation au capital ;
- la CC GSTG conservera un contrôle étroit par un vote prépondérant dans les décisions majeures de la vie de l'entreprise.

◆ **Communes ayant transféré la compétence optionnelle « EP » (information)**

Conformément à la réglementation, 3 nouvelles communes ont transféré la compétence éclairage public depuis la dernière assemblée générale, soit 79 au total.

Ce 11 février, 8 délibérations ont été soumises au vote.